

Règlements Intérieurs

1. L'association Entrée Scène, propose un stage de danse aux Sables d'Olonne du 5 au 10 juillet 2026. Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble du règlement intérieur.
2. Le stagiaire doit fournir un certificat médical et une assurance périscolaire ou une assurance responsabilité civile durant le stage.
3. Les cours ne sont pas ouverts au public à l'exception de démonstrations.
4. Les élèves doivent avoir obligatoirement les cheveux attachés et porter une tenue adaptée aux différentes disciplines.
5. Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs et être âgés de plus de 12 ans. Il devra être joint à l'inscription une autorisation parentale déchargeant « Entrée scène » de toute responsabilité.
6. La responsabilité du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants : lors des animations, des spectacles, etc...ainsi que durant les déplacements occasionnés par le stage mais aussi par un non-respect des consignes ou des conduites non appropriées lors des cours.
7. Seul, **le versement de l'acompte rend l'inscription définitive**. En cas de désistement (sur justificatif d'un certificat médical) 1 mois avant le stage, l'acompte sera restitué.
La semaine précédant le stage, aucun remboursement ne sera possible sauf en cas de force majeure.
TOUT STAGE COMMENCÉ ET INTERROMPU POUR UNE RAISON QUELCONQUE NE PEUT ETRE REMBOURSE.
8. En fonction de la situation sanitaire, le port du masque sera obligatoire pendant les cours.
9. La Direction du stage se réserve le droit d'utiliser à titre promotionnel les photos et les vidéos réalisées par son équipe durant le stage.
Les stagiaires s'engagent à ne pas diffuser ou publier de photos/vidéos sans l'accord de la direction du Stage.
10. En cas de retard, le professeur est en droit de refuser l'accès du stagiaire au cours.
Le professeur s'autorise le droit de changer de cours le stagiaire pour un niveau plus adapté.
11. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans les salles de cours.
L'apport et la consommation d'alcool sont interdits dans l'enceinte du stage.
12. La Direction du stage n'est pas responsable en cas de vol d'objet personnel des stagiaires sur le lieu du stage. Il est donc vivement recommandé de ne pas amener d'objet de valeur et de faire preuve de vigilance.
13. La direction du Stage se réserve le droit de modifier le déroulement de la manifestation, en cas d'événements intervenus après la publication de ce document qui n'est pas contractuel.
14. En cas de force majeure, la direction se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le Stage.
Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement.

FAIT à :

LE

SIGNATURE

Précédé de la mention "Bon pour pouvoir"